



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Quarante et unième session
17 juin-5 juillet 2019
Point 2 de l'ordre du jour
**Rapport annuel du Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de
l'homme et rapports du Haut-
Commissariat des Nations Unies aux
droits de l'homme et du Secrétaire
général**

Conseil économique et social
Commission de la condition de la femme
Soixante-troisième session
11-22 mars 2019
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
**Suite donnée à la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée
générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 :
égalité des sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : prise en compte
de la problématique femmes-hommes,
situations et questions intéressant
les programmes**

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale.

* [E/CN.6/2019/7](#).



I. Aperçu général

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral de subventionnement qui appuie les actions menées pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. Bénéficiant du solide appui institutionnel d'ONU-Femmes et de ses bureaux régionaux, multipays et de pays et agissant en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies par l'intermédiaire de son Comité consultatif des programmes¹, il contribue de façon décisive aux actions collectives destinées à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

2. Le Fonds d'affectation spéciale recueille et distribue des fonds afin d'appuyer des projets pluriannuels visant à combattre, prévenir et *in fine* éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans trois domaines prioritaires : amélioration de l'accès des femmes et des filles à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés ; renforcement de l'application des lois et de la mise en œuvre des politiques, plans d'action et systèmes de responsabilisation nationaux ; promotion de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. À cet effet, il s'appuie sur ses trois orientations stratégiques : soutenir les approches axées sur les résultats pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ; aider à tirer les enseignements des données mondiales recueillies auprès des bénéficiaires ; mettre à profit son mandat spécifique et son pouvoir de mobilisation pour plaider en faveur du financement durable des activités nationales et locales relatives à la prévention et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et promouvoir ce financement.

3. Le présent rapport, établi pour la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme et la quarante et unième session du Conseil des droits de l'homme, rend compte de l'impact du Fonds et de ses réalisations en 2018.

4. La violence à l'égard des femmes et des filles touche toutes les générations, ne connaît pas de frontières géographiques et est considérée comme un obstacle majeur à la réalisation des droits de la personne et à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Pas moins de 70 % des femmes dans le monde ont subi au cours de leur vie de la violence physique ou sexuelle de la part de leur partenaire intime².

¹ En 2018, les membres du Comité consultatif du Programme aux niveaux mondial et régional étaient le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé. Des organisations intergouvernementales et d'autres experts, au niveau mondial et sur le terrain, dont des représentants du Centre for Women's Global Leadership, d'Égalité Maintenant et de l'Initiative de recherche sur les violences sexuelles ont également participé activement au processus d'octroi des subventions.

² Organisation mondiale de la Santé, London School of Hygiene and Tropical Medicine, South African Medical Research Council, Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence (Genève, Organisation Mondiale de la Santé, 2013).

Au moins 200 millions de femmes et de filles actuellement en vie ont subi une forme de mutilation génitale ou d'excision dans les 30 pays où ces pratiques sont le plus répandues ; dans la majorité des cas, les filles ont été excisées avant l'âge de 5 ans³. Plus de 750 millions de femmes actuellement en vie ont été mariées avant leur dix-huitième anniversaire et environ 250 millions avant l'âge de 15 ans⁴.

5. Ces dernières années, les activistes et les militants qui s'emploient à prévenir et éliminer la violence contre les femmes et les filles ont constaté que le public était davantage conscient de la nécessité d'un changement, en grande partie grâce à la détermination et au courage de victimes de violence du monde entier. Il est plus souvent question de la violence à l'égard des femmes et des filles et la question est apparue dans des domaines du débat public où elle avait longtemps été passée sous silence. Les bénéficiaires des subventions du Fonds d'affectation spéciale mentionnés dans ce rapport font partie des millions de personnes participant aux débats nationaux dans le monde entier. Même s'ils trouvent force et inspiration dans le débat mené à une échelle plus vaste, leur appréciation de la meilleure manière de faire face à la violence contre les femmes et les filles et de susciter les changements indispensables se fonde sur leur connaissance de leur terrain. Ils sont donc idéalement placés pour déceler les besoins et stimuler le changement d'un point de vue local, élément fondamental d'une transformation durable de la vie des femmes et des filles. Ces initiatives ont besoin de l'investissement durable que le Fonds vise à faciliter.

6. Le Fonds s'attache particulièrement à soutenir les petites organisations dirigées par des femmes et les autres organisations qui œuvrent afin que personne ne soit laissé de côté dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les femmes et les filles le plus souvent laissées pour compte sont notamment les victimes de violence dans les situations de crise humanitaire, les femmes et les filles handicapées, les femmes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexuées et les femmes vivant avec le VIH/sida.

7. Obtenir un financement durable et accru pour la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles reste un élément essentiel de l'action du Fonds. Il continue d'appeler l'attention sur le besoin de ressources, avant tout en montrant comment les fonds qu'il lève lui permettent à ses bénéficiaires de jouer un rôle unique en promouvant des programmes de travail spécifiques et en échangeant des connaissances et des compétences sur les stratégies efficaces de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

8. Au mois de décembre 2018, les gouvernements des pays ci-après avaient contribué au vingt-deuxième cycle d'octroi de subventions : Australie, Autriche, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Irlande, Israël, Kazakhstan, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Trinité-et-Tobago. Le Fonds a aussi reçu l'appui des comités nationaux d'ONU-Femmes pour l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, l'Islande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède, ainsi que de l'association « Les femmes pour la paix » et de Soko, partenaire privé.

9. En 2018, le Fonds a géré 125 projets visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 70 pays et territoires⁵.

³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Female genital mutilation/cutting: a global concern* (New York, 2016) ; A/71/209, par. 15.

⁴ UNICEF, *Ending child marriage: progress and prospects* (New York, 2014).

⁵ Albanie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Égypte, El Salvador, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Iraq, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kosovo (au titre

10. Le montant total des financements demandés en réponse au vingt et unième appel à propositions du Fonds, clôturé en décembre 2017, s'est élevé à plus de 528 millions de dollars des États-Unis. Dans cet appel à propositions, le Fonds insistait surtout sur les organisations de défense des droits des femmes et les organisations dirigées par des femmes (où elles occupent au moins 51% des postes de direction) et en particulier sur celles de petite taille (au budget de fonctionnement annuel inférieur à 200 000 dollars). Son choix découlait d'une étude selon laquelle dans le monde entier, un grand nombre d'organisations dirigées par des femmes ont tendance à demander de petites subventions en raison de leur capacité d'absorption⁶.

11. Au total, 31 organisations de 25 pays et territoires ont reçu des subventions d'un montant total de 11 millions de dollars lors du vingt et unième cycle d'octroi de subventions.

12. En se concentrant sur les petites organisations, le Fonds a pu toucher davantage d'organisations dirigées par des femmes. De ce fait, le pourcentage des demandes provenant de ces organisations a augmenté : 41 % de l'ensemble des demandes ont été soumises par des organisations se qualifiant elles-mêmes d'organisations de femmes, contre 33 % lors du cycle précédent. Des organisations dirigées par des femmes, telles que définies plus haut, ont été à l'origine de 81 % des demandes et 83 % des demandes sont venues d'organisations dans lesquelles les femmes représentaient plus de 51 % du personnel.

II. Renforcer la viabilité

13. De plus en plus d'éléments montrent que les compétences spécialisées des organisations de défense des droits des femmes et des organisations dirigées par des femmes sont l'un des principaux facteurs permettant aux programmes destinés à mettre fin à la violence contre les femmes d'atteindre les résultats attendus. Or, le niveau historiquement bas du financement alloué aux initiatives visant à éliminer et à prévenir la violence à l'égard des femmes a fait que les capacités d'administration et de gouvernance des organisations qui s'occupent de ces questions, en particulier les plus petites d'entre elles, sont relativement peu développées. Pour ces raisons, le renforcement des capacités financières et opérationnelles des petites organisations reste l'une des priorités de l'action de mobilisation du Fonds.

14. En 2018, lors du vingt et unième cycle d'octroi de subventions, le Fonds a continué d'élargir sa modalité d'octroi de petites subventions (inférieures à 125 000 dollars) pour toucher davantage les organisations de femmes : sur les 31 organisations subventionnées en 2018, 28 étaient dirigées par des femmes, 18 étaient des organisations de défense des droits des femmes et 11 étaient des organisations de petite taille. Par son action de mobilisation, le Fonds a cherché à améliorer l'image et la visibilité de ces organisations en augmentant le nombre de plateformes leur permettant de mettre en valeur leurs réalisations et d'informer un plus large public des moyens efficaces et économiques de susciter le changement. La formation et le renforcement des capacités, en ligne et dans le cadre d'ateliers

de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République démocratique du Congo, République du Congo, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Serbie, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe et État de Palestine.

⁶ Angelika Arutyunova et Cindy Clark, *Watering the Leaves, Starving the Roots: The Status of Financing for Women's Rights Organizing and Gender Equality*, Association of Women in Development (Toronto, Canada, 2013).

présentiels, sont restés un domaine fondamental de son action. Il a ainsi mis en œuvre 10 modules de formation en ligne élaborés en 2017, sur la manière de veiller à l'application du principe de responsabilité en matière de subventions, conformément aux accords de coopération relatifs aux projets, notamment sur la conception, le suivi et l'évaluation des projets, la gestion financière et opérationnelle, et l'éthique et la sécurité. Les cours sont ouverts aux nouveaux bénéficiaires de subventions du Fonds et à leurs partenaires d'exécution, et proposés à titre de remise à niveau à tous les bénéficiaires actuels. En décembre 2018, les sessions de formations avaient été effectuées en trois langues et enregistrées afin de toucher davantage de personnes et d'en diffuser plus largement le contenu.

15. Les bénéficiaires de petites subventions exécutent actuellement des projets dans 27 pays et territoires dans tous les domaines d'action du Fonds. On trouvera ci-après des exemples de l'éventail de leurs activités.

16. En Arménie, le Women's Support Center a mené un projet axé de prévention de la violence familiale consistant en un programme national de soutien aux victimes. Les personnes formées dans le cadre de ce projet ont fourni des conseils, un abri et une aide à 443 femmes et filles, dont 41 demandeuses d'asile ou déplacées dans leur propre pays et 336 victimes de violence familiale. Des directives et des plans d'action communautaires ont été élaborés et largement diffusés auprès des principaux acteurs de terrain, créant ainsi un cadre propice à l'intensification de la coopération multisectorielle et à la mise en place de dispositifs d'application de la loi sur la violence familiale. Le centre d'aide a tenu plusieurs réunions avec des représentants du Ministère de la justice et du Ministère des affaires sociales et fourni des informations et un retour sur les meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne la gestion d'un foyer d'accueil des victimes de la violence familiale. Conséquence directe de ce projet de deux ans soutenu par le Fonds, la police a également pris contact avec le centre pour lui demander l'aider à élaborer des mécanismes et des protocoles de lutte contre la violence familiale.

17. Au Cambodge, l'organisation Samatapheap Khnom mène un projet portant notamment sur le recrutement et la formation de trois travailleurs sociaux afin de renforcer les capacités et l'autonomie des victimes de violence familiale dans le district de Chey, qui comprend 28 communautés urbaines touchées par un niveau de violence domestique. Ainsi ont été identifiées 72 femmes victimes de violence familiale ou risquant de l'être, qui ont reçu un soutien psychosocial et notamment des visites de suivi hebdomadaires à domicile. Plusieurs femmes ont été orientées vers des soins de santé d'urgence et d'autres ont reçu des informations sur les refuges et sur leurs droits légaux. En juin, lors d'une réunion de coordination, des représentants de 14 autorités locales et 11 partenaires non gouvernementaux ont notamment discuté des services d'orientation des victimes et de projets futurs d'aide aux victimes de la violence domestique.

18. Au Guyana, l'organisation Help & Shelter mène un projet visant à combattre et prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre dans trois écoles et dans deux communautés en renforçant le consensus, l'engagement et les compétences dans le cadre communautaire. En tout, 298 élèves – 138 filles et 160 garçons âgés de 10 à 17 ans – ont participé à des séances de sensibilisation, portant notamment sur la violence domestique, la violence familiale, la maltraitance d'enfants, la puberté et l'adolescence, les droits de l'enfant et la manière d'obtenir aide et soutien. À ce jour, 85 élèves en tout – 45 filles et 40 garçons – ont reçu un soutien psychosocial, dont 44 pour la première fois. Quatre sessions de formation consacrées au renforcement des capacités ont été suivies par 52 enseignants, sur l'égalité des sexes, la maltraitance et la protection des enfants, l'intervention et les systèmes d'orientation.

III. Octroi de subventions en fonction de la stratégie

19. Conformément à son plan stratégique pour 2015-2020, le Fonds octroie ses subventions en fonction de trois objectifs principaux : appuyer la prévention primaire de la violence à l'égard des femmes et des filles ; accroître et améliorer l'accès des victimes de la violence à des services de soutien multisectoriels ; renforcer l'application des lois, des politiques et des plans d'action nationaux. On trouvera ci-après des exemples des principaux résultats des bénéficiaires dans ces domaines.

A. Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles

20. La prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles est un élément fondamental de la plupart des projets financés par le Fonds. Parce qu'il est particulièrement important d'intervenir tôt, à un âge où les attitudes sociales se forment, pour provoquer un vrai changement, le Fonds soutient de nombreux projets qui visent à rendre les écoles et autres structures éducatives sûres pour les filles. Il appuie actuellement l'action de huit bénéficiaires qui s'emploient à améliorer les programmes éducatifs ou à mettre en œuvre des politiques, des pratiques et des services afin de prévenir la violence contre les femmes et les filles dans 130 écoles cibles et d'y faire face.

21. Au Kenya, l'organisation Trócaire a mené un projet ciblant les adolescentes et les jeunes femmes de huit implantations sauvages de la ville de Nakuru et visant à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles par des activités destinées à favoriser leur autonomisation, notamment des formations aux droits fondamentaux et aux compétences économiques et professionnelles, mais aussi à promouvoir un changement profond des comportements au sein de la communauté en suscitant l'engagement de ses membres et en les sensibilisant au moyen de la méthode « SASA! Faith ». Grâce à cette formation, 150 adolescentes et jeunes femmes ayant accru leur autonomie économique et personnelle, notamment leur confiance en elles et leur estime de soi, ont créé 18 entreprises génératrices de revenus. En outre, 83 filles se sont inscrites à une formation professionnelle les préparant au marché du travail ou à une activité indépendante. Le modèle « SASA! Faith » a également permis de faire participer les communautés confessionnelles à un dialogue sur les causes sous-jacentes de la violence à l'égard des femmes et à des activités de sensibilisation à grande échelle lors de forums publics, touchant plus de 3 500 personnes. En outre, plus de 250 travailleurs de première ligne de différents secteurs ont pris part à des activités de renforcement des capacités pour pouvoir fournir des services efficaces et de qualité et appliquer les lois sur la prévention de la violence contre les femmes et les filles. À la fin de 2018, 41 affaires étaient en cours d'instruction et trois condamnations pour violence sexuelle avaient été prononcées.

22. En Turquie, la Fondation pour l'éducation mère-enfant s'est appuyée sur un projet antérieur de formation des pères pour des familles sans violence, soutenu par le Fonds, afin que l'amélioration des mentalités se traduise au sein des familles par des comportements non violents et plus attentifs aux femmes. La première évaluation semestrielle du projet a révélé que les femmes avaient ressenti et rapporté un respect accru de leurs droits et que le niveau de violence familiale avait diminué. Au cours des 47 séances organisées par la Fondation de janvier à juin 2018, 388 mères de famille ont fait décrit des changements de l'atmosphère à la maison, qu'elles ont attribué à une évolution du comportement de leurs conjoints. Lors d'entretiens approfondis, les femmes ont signalé un recul des tendances agressives de leurs conjoints, qui disaient plus ouvertement avoir conscience de leurs comportements agressifs et être disposés à les modifier.

23. Les mariages précoces et les mariages d'enfant ont été au cœur d'un projet mené au Pakistan par la Sindh Community Foundation. Son objectif général était de mieux protéger contre les mariages précoces les filles de 30 villages situés dans trois districts de la province du Sindh. Lors de l'évaluation finale, on a constaté que le projet avait permis de mieux faire comprendre les mariages précoces et de faire évoluer les attitudes en ce qui concerne la protection des filles. Le projet a touché 3 915 bénéficiaires primaires et secondaires, notamment 10 filles qui, sauvées d'un mariage précoce, sont retournées à l'école, dont trois à l'issue d'une intervention menée en temps utile par des policiers formés dans le cadre du projet.

B. Amélioration de l'accès aux services multisectoriels

24. Une deuxième priorité du Fonds est d'améliorer l'accès des femmes et des filles à des services multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés. Nombre des demandes de financement comportent une forme de service aux victimes et surtout la promotion ou la fourniture de conseils psychologiques, de services médicaux, l'accès à des foyers, ou encore l'accès à la justice avec l'aide de conseillers juridiques. La formation des fournisseurs de services représente également un volet important des projets visant à améliorer l'accès des femmes et des filles à des services essentiels, sûrs et adaptés. En 2018, le Fonds a soutenu les travaux de 19 bénéficiaires aidant près de 4 600 femmes et filles à accéder à des services de soutien spécialisés.

25. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Forum des femmes de Tetovo utilise une petite subvention du Fonds pour mener un projet de trois ans visant à donner aux victimes de violence domestique l'accès à des services d'assistance multisectoriels coordonnés. Des victimes ont été recrutées pour participer au premier cycle d'ateliers et le Forum des femmes s'est employé à accroître l'information du public et à engager un dialogue sur la violence domestique dans la Région de Tetovo. Divers supports d'information ont été conçus, publiés et diffusés, ce qui a contribué à mieux faire connaître la violence domestique et les services ouverts aux victimes. Cette action a aidé les femmes à s'élever contre la violence et à obtenir l'accès à des services et à une assistance, comme le montre l'augmentation importants du nombre de cas de violence domestique signalés.

26. Au Libéria, l'évaluation finale d'un projet mené par l'organisation Episcopal Relief and Development pour lutter contre la violence au sein de la famille et du groupe social dans six districts des comtés de Cape Mount et Rivercess a révélé un recul important des cas signalés de violence commise par le partenaire intime (de 14,8 % à 5 %) et par d'autres personnes (de 16,1 % à 2,6 %). Un très grand nombre de chefs religieux (97 % d'entre eux) ont pris part au projet et condamné la violence fondée sur le genre lors de diverses manifestations. Au vu du succès du projet et de son potentiel didactique, l'organisation a été invitée à soumettre une nouvelle proposition en vue de l'étendre au titre du guichet de financement « sur invitation seulement » et le processus de sélection lui a été favorable. Le nouveau projet prévoit d'élargir la panoplie d'outils dont les chefs religieux disposent pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre ; de poursuivre l'élaboration du guide du facilitateur afin de donner aux chefs religieux chrétiens et musulmans les moyens de s'élever contre la violence à l'égard des femmes dans leur communauté et d'aider plus efficacement les victimes ; d'intensifier et d'intégrer les activités de mobilisation des jeunes. Le projet porte sur 14 districts de quatre comtés et sa viabilité sera garantie par un dialogue permanent avec des représentants du Conseil interconfessionnel du Libéria et du Ministère de l'égalité des genres, de l'enfance et de la protection sociale, ainsi que par les activités que mène l'association bénéficiaire pour soutenir les victimes par des services, notamment la fourniture d'une résidence protégée dans chaque comté.

C. Renforcement de l'application des lois et des politiques

27. De nombreux bénéficiaires du Fonds s'emploient à faire en sorte que la législation soit conforme aux normes internationales des droits de l'homme et que les lois, réglementations et protocoles soient appliqués pour mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes, et encouragent les États à s'acquitter de leur obligation d'agir avec la diligence voulue pour prévenir la violence, protéger les victimes et garantir leur droit à la justice. En 2018, les bénéficiaires du Fonds ont joué un rôle déterminant, plaidant en faveur de nouvelles lois et politiques nationales visant à protéger les victimes et à traduire les auteurs en justice. Par exemple, en Équateur, un projet mené par AC Democracia visait à permettre aux femmes et aux filles victimes de violence dans les territoires d'Ambato, de Pelileo et de Baños d'accéder plus facilement à un système judiciaire plus efficace. Il visait également à promouvoir la mise en place de cadres normatifs et de politiques de protection des droits des femmes en influant sur la réforme législative et en faisant évoluer les normes culturelles. Il a permis de fournir à 20 000 personnes au moins des informations sur le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence par diverses voies, notamment des émissions diffusées par les médias nationaux et internationaux. Avec la Coalition nationale des femmes équatoriennes et ONU-Femmes, AC Democracia a également joué un rôle important en prônant l'adoption d'une nouvelle loi générale pour la prévention et l'élimination de la violence contre les femmes, qui a été approuvée par le Parlement en janvier 2018.

28. Au Maroc, avec l'aide du Fonds, l'association Ennakhil mène un projet dans la région de Marrakech-Safi, considérée comme l'une des plus pauvres du pays. L'objectif est d'améliorer la vie des femmes et des filles de 10 à 19 ans en établissant un dialogue avec des membres de la société civile et des organisations religieuses, ainsi qu'avec les hommes et les garçons. Le projet vise spécifiquement à appuyer la politique du Gouvernement en matière de violence fondée sur le genre dans les écoles en y sensibilisant davantage les jeunes garçons et filles.

29. Au Pérou, l'organisation Red Nacional de Promoción de la Mujer mène un projet dans les régions d'Ayacucho et Huánuco pour faire reculer la violence à l'égard des femmes âgées qui étaient déjà victimes de violences liées au conflit dans les années 80 et 90. Le projet a permis l'autonomisation de plus de 487 femmes, dont 44 % âgées de plus de 60 ans, en leur faisant mieux comprendre leurs droits. Par des ateliers d'échange entre pairs, l'organisation bénéficiaire a touché plus de 210 femmes âgées de diverses organisations, ainsi que 286 hommes et d'autres femmes, dont des étudiantes et des membres de groupes de jeunes. Elle a utilisé une approche globale pour élaborer des évaluations participatives des besoins, des ateliers de sensibilisation et de formation et des campagnes de communication portant sur les droits, la diversité culturelle, la problématique femmes-hommes et le vieillissement. Le projet visait également à sensibiliser les responsables locaux et à préconiser des politiques publiques tenant compte des spécificités liées au genre et à l'âge. Grâce à lui, des femmes âgées sont maintenant membres des comités de surveillance communautaire et participent aux tables rondes des municipalités sur la réduction de la pauvreté. En outre, quatre cas emblématiques de violations des droits des femmes ont été examinés par la justice, qui a déjà tranché en faveur de la victime dans l'une des affaires ; les trois autres sont pendantes. L'organisation bénéficiaire a également pu mobiliser des ressources supplémentaires pour poursuivre l'exécution de certains des principaux volets du projet après avoir épuisé la subvention accordée par le Fonds.

IV. Ne laisser personne de côté

30. Des subventions ont continué d'être accordées à des projets incarnant le principe de ne laisser personne de côté et donc l'universalité et le caractère inclusif du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, cinq nouveaux projets visent à répondre aux besoins des femmes et des filles déplacées de force – réfugiées ou déplacées dans leur propre pays – victimes de violence dans le contexte de crises humanitaires, et neuf projets visant à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées. Le Fonds investit plus de 23 millions de dollars pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles défavorisées et marginalisées afin que personne ne soit laissé de côté. On trouvera ci-après quelques exemples de l'action des bénéficiaires dans ce domaine.

A. Intervenir dans des situations de crise humanitaire

31. Depuis 2017, le Fonds appuie des projets dans le cadre d'un guichet de financement spécial dont l'objectif est la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte des déplacements forcés et des crises de réfugiés. La priorité a été donnée aux organisations locales de femmes menant des interventions à moyen ou long terme. En se concentrant sur les besoins à long terme et la recherche de solutions durables, le Fonds entend contribuer à combler le fossé entre aide humanitaire et développement et encourager l'adaptation à l'échelle locale.

32. Au cours de la deuxième année du guichet de financement spécial, le Fonds a alloué 2,5 millions de dollars aux cinq nouveaux projets concernant ce domaine. Parmi ceux qui ont démarré en 2018 figure celui de la fondation Centro de Derechos Sociales de la Persona Migrante, dirigée par des femmes, qui utilise une petite subvention du Fonds pour lutter contre la violence contre les femmes et les filles venues du Nicaragua voisin au Costa Rica. L'objet du projet est de fournir aux femmes et aux filles venues du Nicaragua des informations sur leurs droits et de les orienter vers des services spécialisés et des réseaux d'assistance financière et psychologique. Au Kenya, le Refugee Consortium of Kenya, organisation dirigée par des femmes, mène un projet auprès des réfugiées somaliennes des régions de Nairobi et Garissa, dont beaucoup sont là depuis près de 20 ans, afin d'améliorer l'accès des victimes de violence à la justice. Dans l'État de Palestine, le Comité technique des questions féminines va mener dans six communautés de la zone C de la Cisjordanie un projet s'adressant principalement aux femmes et aux filles déplacées ou risquant de l'être. Il vise à remédier aux lacunes qui entravent l'accès à la justice des femmes en situation de vulnérabilité.

33. En septembre, le Fonds a organisé à Amman un atelier d'échange de connaissances de cinq jours auquel ont participé huit organisations bénéficiaires actuelles ou nouvelles qui s'emploient à éliminer la violence contre les femmes et les filles dans les contextes humanitaires. L'atelier a permis aux bénéficiaires de se former pour combler leurs lacunes en matière de conception et d'exécution de programmes, d'échanger des enseignements et des connaissances et de les consigner sous un format pouvant être utilisé à des fins internes et externes. Après évaluation, le Fonds a établi que le module de formation « Sphère » répondait aux besoins de formation des participants. Sphère vise à améliorer la qualité de l'aide humanitaire et la responsabilité des agents humanitaires envers les mandataires, les donateurs et les populations touchées en utilisant le manuel Sphère, « La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire », l'un des ensembles de principes communs et de normes minimales universelles les plus connus et reconnus internationalement dans le domaine de l'action humanitaire. De manière générale, l'atelier a contribué à renforcer les connaissances. Les participants ont indiqué qu'ils

pourraient utiliser les connaissances acquises et les documents reçus dans leur travail et il a été décidé de suivre et consigner les principaux enseignements et principales solutions afin de les partager, de les appliquer et de les tester plus avant.

B. Répondre aux besoins des femmes et des filles handicapées

34. Partout dans le monde, les femmes et les filles handicapées risquent près de trois fois plus d'être violées, deux fois plus d'être victimes d'autres formes de violence fondée sur le genre et davantage d'être gravement blessées et de subir des atteintes prolongées que les femmes et les filles en général⁷. Lors de l'appel à propositions de 2018, 173 demandes d'un montant total de 64 millions de dollars ont été reçues de 69 pays et territoires au titre du premier guichet de financement thématique spécial sur la violence contre les femmes et les filles handicapées. Soutenir des projets pour répondre aux besoins de ce groupe longtemps défavorisé est une priorité du Fonds, qui a octroyé neuf nouvelles subventions d'un montant total de 2,9 millions de dollars à des projets présentés à ce titre. Ces nouvelles subventions ont été annoncées le 24 juillet 2018 lors du sommet mondial sur le handicap, à Londres, organisé conjointement par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'International Disability Alliance et le Gouvernement du Kenya.

35. Parmi les nouveaux projets subventionnés en 2018 dans ce domaine figure un projet mené au Kenya par Women Challenged to Challenge. Il porte sur trois lieux multiethniques et vise à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées et à accroître le taux de condamnation des auteurs de violence. L'organisation bénéficiaire s'emploie avec les fournisseurs de services et les intervenants de première ligne à améliorer les attitudes, les mécanismes de protection et les services multisectoriels. Elle travaille également en étroite collaboration avec deux partenaires : Advantage Africa, organisation non gouvernementale basée au Royaume-Uni et ayant une longue expérience du développement communautaire en Afrique de l'Est, et la Kibwezi Disabled Persons' Organisation. Elle fait participer des femmes à des activités d'autonomisation, renforce les capacités des fournisseurs de services et met en place des programmes de théâtre communautaire par l'intermédiaire de la troupe Twaweza, expérimentée dans la création et l'interprétation de pièces sur la violence contre les femmes au sein des communautés.

36. Un projet mené par la Stars of Hope Society, seule association de l'État de Palestine dirigée par et pour les femmes handicapées – vise à améliorer l'accès aux services multisectoriels des femmes et des filles handicapées en Cisjordanie et à Gaza.

37. L'organisation Action on Disability and Development mène dans six provinces du Cambodge un projet qui vise à prolonger l'action menée par le Cambodian Women's Crisis Centre, bénéficiaire du Fonds, auprès des femmes et des filles handicapées victimes de violence au sein de leur famille ou risquant de l'être, ce qui montre que le Fonds joue un rôle important en permettant aux bénéficiaires d'apprendre réciproquement de leurs bonnes pratiques. Travaillant en partenariat avec des organisations locales de femmes et de personnes handicapées, l'organisation bénéficiaire entend renforcer la capacité des réseaux de femmes handicapées à mener des actions de prévention primaire. À cette fin, elle adapte la méthode de mobilisation communautaire « SASA ! Faith », utilisant des exemples positifs pour contribuer à

⁷ Stephanie Ortoleva et Hope Lewis, "Forgotten Sisters – A Report on Violence against Women with Disabilities : An Overview of Its Nature, Scope, Causes and Consequences", Northeastern Public Law and Theory Faculty Research Papers Series, n° 104 (Northeastern University, Boston, 2012).

faire évoluer les normes sociales et effectuant des recherches pour mieux appréhender les approches transversales de la prévention primaire.

38. Plusieurs subventions du nouveau cycle sont financées au titre du guichet « sur invitation seulement ». Sur la base de la qualité des résultats au premier cycle de financement, ce type de subvention échappe au moratoire de trois ans imposé en principe imposé avant de pouvoir demander une deuxième subvention. Les résultats du premier cycle du projet doivent montrer qu'il peut être élargi ou reproduit, ou qu'il a un effet significatif qui peut être renforcé par une deuxième subvention. Cette catégorie comprend actuellement neuf bénéficiaires, dont deux présentés ci-après, qui s'emploient à répondre aux besoins des femmes et des filles handicapées.

39. Lors de l'évaluation finale d'un projet mené au Zimbabwe par l'organisation Leonard Cheshire Disability Zimbabwe, il a été constaté que l'organisation avait modifié fondamentalement la vie de femmes et de filles handicapées. En tout, 738 femmes et filles handicapées victimes de violence fondée sur le genre ont reçu une assistance pratique et des services de soutien spécialisés. Le second projet fait fond sur ces réalisations et vise six districts ruraux défavorisés aux taux élevés de pauvreté, de prévalence du VIH/sida et de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles handicapées. Il reprend les mêmes stratégies avec un nouvel élément : travailler avec le Ministère de la santé et des soins à l'enfance pour normaliser et décentraliser les évaluations psychiatriques en cas de besoin. Ce changement découle des enseignements tirés du premier projet, qui ont révélé que l'obligation légale de se rendre à Harare pour une évaluation psychiatrique constituait un obstacle important à la justice. L'organisation bénéficiaire a établi de solides partenariats avec 35 organisations de personnes handicapées et d'autres groupes communautaires de l'ensemble du pays et travaille avec le système gouvernemental d'accompagnement des victimes et en collaboration avec l'initiative conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement, appelée « Promouvoir les droits des femmes et des filles handicapées au Zimbabwe ».

40. Lors de l'évaluation finale d'un projet mené en Serbie par l'organisation Mental Disability Rights Initiative of Serbia, on a constaté qu'il était parvenu à promouvoir des changements institutionnels et politiques en faveur des femmes souffrant d'incapacité mentale et que 110 femmes au total connaissaient mieux les mécanismes de protection existants après avoir participé à des activités du projet. Les participants ont également contribué à la stratégie nationale d'amélioration de la condition des personnes handicapées à l'horizon 2020 et à son plan d'action, qui contiennent d'importants renvois en ligne aux traités internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme. Le nouveau projet, qui a bénéficié d'une subvention en 2018, vise à élargir et développer ces actions en insistant sur les besoins des femmes et des filles en établissements de détention, en leur donnant d'autres possibilités : résidences et établissements psychiatriques, vie en communauté ou accompagnement de vie. Par la diffusion de connaissances et des activités de renforcement de la confiance, le projet vise à ce que les femmes et les filles serbes atteintes d'incapacités mentales reçoivent davantage de soutien et se sentent armées pour vivre leur vie sans être exposées à la violence carcérale. Des cours de formation intensive, des modèles et des normes d'action seront également proposés aux fournisseurs de services de sorte qu'ils améliorent les services aux femmes handicapées, notamment aux victimes de violence carcérale.

C. Les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres

41. Les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres sont un autre groupe vulnérable dont les besoins ont longtemps été ignorés et doivent être pris en compte pour ne laisser personne de côté. Le Fonds investit dans plusieurs projets pour améliorer les services qui leur sont fournis et changer les attitudes et mentalités néfastes et discriminatoires afin de prévenir et d'éliminer la violence à leur égard. En Chine, par exemple, l'organisation Equality, en collaboration avec ses partenaires, a utilisé une petite subvention du Fonds pour mener un projet visant à autonomiser les femmes victimes de violence, en particulier les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres, les femmes et les filles vivant avec le VIH/sida et les jeunes femmes de sept provinces et municipalités. Lors de l'évaluation finale du projet, on a constaté que des dizaines de femmes de ces groupes cibles avaient acquis des connaissances sur la violence domestique et la législation y relative, ainsi que les compétences nécessaires pour créer un réseau de soutien des victimes. En outre, le projet avait permis de mobiliser un réseau d'organisations de la société civile pour prévenir la violence domestique au sein des groupes cibles du projet.

42. En Malaisie, l'organisation Persatuan Kesedaran Komuniti Selangor, ou Empower Malaysia, a obtenu une subvention en 2018 afin de donner aux femmes cisgenres et transgenres les moyens d'expression, les outils, le savoir-faire et le soutien nécessaires pour lutter contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre. Ce projet mené dans six États vise à défendre et promouvoir la liberté d'expression des femmes et leur participation à la prise de décision dans les sphères publique et politique. Par la recherche, la constitution de dossiers, le suivi, la mobilisation, le développement des capacités, la sensibilisation, la constitution de réseaux, le soutien et le renforcement des institutions, l'organisation met en lumière la manière dont la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre sont utilisées pour empêcher les femmes de participer à la vie publique et politique et s'emploie à y remédier.

D. Les femmes et les filles autochtones

43. Les femmes et les filles autochtones sont parmi les groupes les plus défavorisés au monde et sont donc une priorité en ce qui concerne les investissements du Fonds. Dans le monde entier, elles subissent souvent un niveau élevé de violence, notamment de meurtres et disparitions ([E/CN.6/2015/3](#)). La discrimination croisée fait que beaucoup vivent dans une extrême pauvreté avec un accès très limité à des services juridiques et sociaux. En 2018, trois nouveaux projets portant sur les besoins des femmes et des filles autochtones se sont vu allouer par le Fonds des subventions d'un montant total de 925 922 dollars. Par exemple, Coordinadora por los derechos de la infancia y la adolescencia, réseau de 30 organisations de la société civile paraguayennes, utilise une petite subvention du Fonds pour défendre, promouvoir et surveiller les droits fondamentaux des enfants. Il s'intéresse en particulier aux femmes et aux filles handicapées des communautés rurales et autochtones, qui sont victimes de discrimination et d'exclusion sociale et économique. Elles n'ont guère accès à l'éducation ni aux services de santé et sont donc soumises à un risque accru de violence à la maison, au sein de la communauté, à l'école et dans les lieux publics, ainsi que de traite des personnes.

E. Femmes vivant en milieu rural

44. Malgré le rôle important que jouent les femmes dans les communautés rurales, notamment dans la production alimentaire et l'agriculture de subsistance, elles ont souvent un accès limité aux ressources et rencontrent plus de difficultés que les hommes à accéder aux services publics, à la protection sociale et à des emplois

décents (voir E/CN.6/2018/3 et E/2018/27, par. 1 à 40). Les femmes des zones rurales ont également un accès limité à la protection et à services complets pour faire face à la violence fondée sur le genre. Ce groupe longtemps défavorisé est l'objet de plusieurs projets soutenus par le Fonds.

45. Par exemple, au Kenya, l'International Institute of Rural Reconstruction a mené un projet visant à mettre fin aux mariages précoces et aux mutilations génitales féminines dans les communautés rurales. Son objectif était d'améliorer l'application des lois et des politiques destinées à lutter contre ces pratiques néfastes et d'autres, et à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. La méthode adoptée, appelée « Learning Our Way Out » (apprendre à s'en sortir) a consisté à former des facilitateurs locaux à la tenue de conversations en petits groupes, de sorte qu'ils aident leurs amis et leurs voisins à prendre conscience du lien entre la discrimination fondée sur le genre et les droits et la situation socioéconomique des femmes. En outre, l'institut a mis en place un système d'orientation communautaire permettant d'aiguiller les victimes vers une assistance juridique, des services médicaux, des thérapies psychosociales, des refuges et des solutions de protection. Lors de la troisième année du projet, la Journée internationale des femmes, en mars, a été l'occasion de faire passer des messages importants auprès de 400 femmes et de 200 hommes. En mai, d'autres messages essentiels ont été délivrés à 216 chefs religieux afin qu'ils aident les croyants à dissocier la religion des pratiques culturelles néfastes. Des cours de recyclage et de renforcement des capacités portant sur diverses questions, notamment la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre, l'application des lois, les compétences de communication et de facilitation, le VIH/sida et la protection de l'enfance, ont également été organisés à l'intention de 199 facilitateurs communautaires et de 61 enseignants. Au total, 35 clubs « d'agents du changement » ont été créés à l'intention des élèves d'écoles de Wamba, Kargi, Korr et Merti et 990 filles au moins y ont bénéficié d'un parrainage et de conseils.

46. En Inde, un projet mené dans dix districts de cinq États et par l'organisation non gouvernementale Pragma vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles en faisant changer les attitudes. Des formations, notamment à la problématique du genre, ont été fournies aux membres d'associations de femmes, aux *Panchayats* (conseils villageois), aux services de police et à la société civile afin de s'attaquer aux normes de genre profondément enracinées dans les sociétés tribales et d'autonomiser les femmes tribales. Dans le cadre du projet, dix guichets socio-juridiques servant de centres de ressources et d'autonomisation orientent les intéressées vers un réseau d'organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux qui œuvrent dans les domaines de la violence à l'égard des femmes, de la santé et de l'alimentation, de l'éducation et de la formation professionnelle, des moyens de subsistance et de l'agriculture, et servent d'observatoire des problèmes apparaissant dans la communauté. Quatre-vingt-dix mentors locaux utilisent les connaissances acquises lors de formations et de campagnes de sensibilisation pour faire évoluer les attitudes et susciter l'engagement des membres des communautés, notamment des hommes et des garçons. Quelques 2 812 femmes ont directement bénéficié du projet et les femmes des communautés cibles ont montré un niveau accru de confiance en elles et d'estime d'elles-mêmes et une volonté ferme de diffuser dans d'autres villages les informations reçues. Les réponses des membres de 103 communautés tribales de minorités ethniques et participants à un atelier national ont révélé que le projet Pragma leur avait permis de mieux comprendre la violence à l'égard des femmes et des filles et les mesures efficaces pouvant être prises pour la réduire.

V. Résultats et données factuelles

47. En 2018, le Fonds a présenté, dans une annexe technique à son rapport annuel de 2017, des informations actualisées sur le cadre de résultats de son plan stratégique pour la période 2015-2020. Il s'agissait du premier rapport de cet ordre établi par le Fonds en 20 ans d'existence et il supposait la mise au point d'indicateurs, de méthodes et de systèmes de collecte de données, avec la contribution de plus de 70 organisations bénéficiaires et en concertation avec elles. Le cadre de résultats a ainsi été simplifié et structuré en trois catégories de résultats afin de faire mieux ressortir les résultats pouvant être attribués au secrétariat du Fonds et ceux obtenus par les organisations elles-mêmes grâce aux subventions du Fonds. Le nombre d'indicateurs a été ramené de 63 à 48 à l'issue d'un examen approfondi et en concertation avec les organisations bénéficiaires, afin que les résultats retenus soient les plus pertinents⁸.

48. Un examen à mi-parcours du plan stratégique du Fonds a été entrepris en 2018 et le rapport devrait être publié au début de 2019. L'examen vise à évaluer les progrès faits au regard du plan stratégique du Fonds pour la période 2015-2020 et à rassembler des données factuelles sur certaines réalisations qui montrent la contribution de celles-ci à l'orientation stratégique du Fonds pour la période visée. Les évaluateurs ont utilisé des méthodes qualitatives et quantitatives pour examiner le plan stratégique, analysant la documentation, s'entretenant avec les principaux déclarants et soumettant aux bénéficiaires un questionnaire en ligne. Les données et les recommandations recueillies devaient permettre d'apporter les ajustements nécessaires au plan stratégique actuel et d'établir les concepts du nouveau plan portant sur la période 2021-2025.

49. Dans le cadre de cet examen, une enquête anonyme a été menée auprès des organisations subventionnées par le Fonds d'affectation spéciale depuis 2015 afin d'évaluer leur satisfaction quant à l'appui fourni par le Fonds, notamment en matière de formation. En tout, 101 personnes de plus de 100 organisations visées ont répondu à l'enquête. D'après les premiers résultats, 71 % de ces personnes étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée qu'elles avaient utilisé ce qu'elles avaient appris dans d'autres projets (13 % ont estimé qu'il était trop tôt pour le dire car les projets venaient seulement de démarrer) et 84 % ont estimé que leurs organisations avaient gagné en visibilité grâce au partenariat avec le Fonds.

50. La plateforme de données probantes, un des piliers du plan stratégique actuel, s'est enrichie en 2018 avec la création sur le site Web du Fonds d'une nouvelle digithèque des évaluations des projets subventionnés. Les informations diffusées s'inscrivent dans le cadre d'un projet plus vaste visant à constituer à l'horizon 2020 une plateforme d'apprentissage et de diffusion de données factuelles permettant de mettre à profit les connaissances et enseignements tirés des travaux des bénéficiaires. À ce jour, 40 évaluations ont déjà été mises en ligne sur le site Web du Fonds. À l'avenir, toutes les évaluations de projet satisfaisantes et de qualité y seront téléchargées, et il est prévu d'en diffuser les constatations aux praticiens et aux partenaires. On trouvera ci-après quelques exemples d'évaluations finales reçues en 2018.

51. L'organisation Restless Development Nepal a mené dans deux régions du Népal un projet visant à a) réduire les effets de la pratique traditionnelle néfaste du *chhaupadi*, qui consiste notamment à forcer les femmes et les filles à dormir dans une hutte pendant leur menstruation ; b) améliorer la nutrition et la santé, l'aide sociale et l'accès à l'éducation durant la menstruation pour les femmes et les filles. Lors de l'évaluation finale, on a constaté que le projet avait permis de réduire considérablement cette pratique. Il a touché 45 990 femmes et filles, soit beaucoup plus que l'objectif de 28 000 femmes et filles, et a permis de ramener de 19,4 % à

⁸ Nations Unies, ONU-Femmes, "United Nations Trust Fund to End Violence against Women Annual Report 2017: Generating Sustainability" (2018)".

5,5 % la proportion de femmes et de filles forcées à dormir dans une hutte. À la fin du projet, beaucoup moins de femmes et les filles disaient avoir reçu des portions réduites de produits laitiers durant leur menstruation et tous les dirigeants masculins des collectivités estimaient qu'il fallait mettre fin à cette pratique traditionnelle néfaste (contre 71 % au début du projet).

52. En République-Unie de Tanzanie, l'organisation Equality for Growth a collaboré avec des marchands pour réduire les violences sexuelles, verbales, physiques et politiques contre les vendeuses de deux districts (Ilala et Temeke) et améliorer la protection et l'aide aux victimes de violences afin de permettre aux femmes de mieux exercer leurs droits économiques. Lors de l'évaluation finale, on a constaté que le projet avait contribué à améliorer l'environnement de travail des vendeuses. Par ailleurs, 86 % des femmes ayant pris part à une enquête indiquent qu'après le projet, la violence à l'égard des femmes sur les marchés avait diminué. À la fin du projet, de quatre à sept cas de violence faite aux femmes étaient signalés chaque mois sur les marchés visés par l'enquête, contre une vingtaine de cas par mois en 2015, et le renforcement des capacités des autorités a permis à plus de 90 % des vendeuses interrogées d'avoir accès à des services de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

53. De janvier à novembre 2018, l'équipe du Fonds d'affectation spéciale a effectué 29 missions de contrôle des projets dans 21 pays, dont huit pour fournir des formations et un appui à de petites organisations. L'une des missions portait sur un projet mené en Égypte par Al Shehab Institution for Comprehensive Development, visant aider les femmes marginalisées victimes de violences ou risquant d'être infectées par le VIH. Lors de l'évaluation finale du projet, on a constaté que les femmes comprenaient mieux la violence personnelle et structurelle et que leur niveau d'interaction avec les services d'aide s'était amélioré. À la fin du projet, les programmes de santé, d'aide juridique, d'accompagnement psychologique et de lutte contre la violence avaient touché 1 662 femmes à risque au Caire et contribué à faire changer fondamentalement les comportements. Compte tenu du succès du projet et des enseignements qui pouvaient en être tirés, l'organisation bénéficiaire a été invitée à proposer un deuxième projet, qui renforcera la fourniture de services de base aux femmes les plus marginalisées et défavorisées de quatre quartiers informels du Grand Caire.

54. L'équipe du Fonds d'affectation spéciale s'est également intéressée au projet « améliorer l'accès à une vie sans violence », visant les femmes victimes de violences du centre et du nord du Monténégro. Utilisant une petite subvention du Fonds, l'organisation bénéficiaire améliore l'accès des femmes et des enfants victimes de violences à des services de soutien spécialisés de quatre communautés économiquement défavorisées et géographiquement isolées. Dans le cadre du projet, de nouveaux services d'aide bilingue (en monténégrin et en albanais) ont été mis en place au numéro d'urgence national afin de répondre aux besoins des femmes roms. Maintenant disponible huit heures par semaine, il a déjà donné des informations à quelque 200 femmes.

VI. Sensibilisation mondiale à la suppression de la violence à l'égard des femmes

55. Compte tenu de l'intensification de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le Fonds a continué d'utiliser son pouvoir mobilisateur unique pour soutenir des possibilités véritables de plaider en faveur du changement, demander des engagements financiers et faire mieux entendre les voix de divers mouvements

féminins. Il a organisé plusieurs manifestations et activités importantes pour faire mieux connaître ses travaux et ceux des organisations qu'il subventionne.

56. La Princesse Eugénie d'York (Royaume-Uni) a ainsi rendu visite à deux organisations non gouvernementales bénéficiaires, ASTRA et ATINA, qui ont mené en Serbie des projets d'aide aux victimes de la traite des personnes. Le projet d'ATINA vise à prévenir la traite des femmes et des filles réfugiées et demandeuses d'asile et à offrir des services de soutien aux victimes de traite des personnes et d'exploitation sexuelle. La Princesse Eugénie a ainsi pu rencontrer en personne les représentants qui s'emploient à changer l'existence des victimes de la traite et à créer des refuges où elles peuvent se rétablir et des possibilités de réinsertion dans la société. Son action de sensibilisation sur la prévention de la traite a contribué à mieux faire connaître ce problème et le Fonds lui-même. Les membres d'ASTRA fournissent des services d'aide spécialisée aux victimes de la traite et ont établi des procédures d'orientation efficaces dans le cadre d'un projet soutenu par le Fonds. La permanence téléphonique d'ASTRA, qui fournit des informations essentielles, a reçu plus de 8 000 appels, dont la plupart concernaient directement la traite d'êtres humains. ASTRA a déjà fourni une aide juridictionnelle et une aide à la réinsertion dans 503 cas de traite.

57. En août, la Free Yezidi Foundation, organisation bénéficiaire du Fonds, a participé, au Siège, à une table ronde de haut niveau à laquelle ont également participé la Présidente de Global Justice Center, Akila Radhakrishnan, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo Ngcuka, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, et tenue en hommage aux victimes de l'attaque de l'EIIL contre la communauté yézidie à Sinjar (Iraq). Le débat a porté sur l'accès à la justice des femmes et des filles yézidiennes victimes de violence, la nécessité de se relever du traumatisme et la réadaptation.

58. En octobre, le fondateur de l'hôpital de Panzi à Bukavu (République démocratique du Congo), Denis Mukwege, a reçu le prix Nobel de la paix pour ses travaux auprès des femmes et des filles victimes de la violence sexuelle. L'hôpital a contribué à lancer le modèle de services d'aide psychosociale, juridique et socioéconomique intégrés en un seul lieu, de la Fondation Panzi. La Fondation, qui a reçu une subvention du Fonds pour améliorer ses services d'aide aux victimes de la violence sexuelle, a travaillé en partenariat avec Médecins pour les droits de l'homme, une autre organisation bénéficiaire du Fonds, pour former des professionnels de la santé, de la justice et de l'aide psychosociale aux principes de son modèle et à la collecte de preuves scientifiques permettant de poursuivre les auteurs de violences sexuelles et d'obtenir justice pour les victimes. À compter de 2011, le Fonds a investi dans le programme sur les violences sexuelles commises dans les zones de conflit lancé par Médecins pour les droits de l'homme et finance actuellement la réalisation de la deuxième tranche du programme. Depuis lors, Médecins pour les droits de l'homme a formé 1 578 professionnels de la santé, de la justice et de l'application des lois qui ont fourni des services à 42 162 victimes de violences sexuelles au Kenya et en République démocratique du Congo.

VII. Perspectives d'avenir

59. En 2018, les victimes de la violence ont continué d'élever leur voix, parfois malgré des tentatives concertées de les ignorer, de les faire taire et de les dénigrer. Elles ont aidé à instaurer et à maintenir un climat dans lequel la violence fondée sur le genre et la discrimination à l'égard des femmes et des filles, qui la sous-tend, sont de plus en plus exposées à l'attention du public. Le Fonds d'affectation spéciale joue

un rôle essentiel en renforçant cette prise de conscience et en l'orientant vers des initiatives qui apporteront des changements généralisés et durables. Les projets actuellement subventionnés montrent que le Fonds est en train d'ancrer plus profondément son activité précisément dans les petites organisations dirigées par des femmes qui peuvent donner aux femmes les moyens de transformer réellement leur vie, de manière la plus efficace possible selon le contexte dans lequel elles se trouvent. De plus, la portée mondiale du Fonds lui permet d'aider les organisations bénéficiaires à procéder à des échanges mutuellement enrichissants sur les stratégies efficaces de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le renforcement des capacités que le Fonds stimule chez les organisations bénéficiaires vise aussi à encourager des investissements plus substantiels et plus durables dans ce domaine essentiel. Le Fonds continuera de mettre à profit cette expérience unique pour faire mieux entendre les voix des victimes et soutenir les activités menées par les bénéficiaires pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles.
